

La promenade Charcot mise en sécurité avant l'été

LITTORAL La ville va entreprendre, dès février, la seconde phase des travaux pour conforter définitivement le cheminement piétonnier, le long de la plage des Sablettes

Dès le mois de février débiteront les travaux de confortement définitif de la promenade Charcot, aux Sablettes. L'ouvrage avait été considérablement mis à mal lors des intempéries de décembre 2009. Les vagues d'une rare violence alors, ont emporté le sable mettant à nu les fondations du mur de soutènement, fragilisant ainsi l'ouvrage. Les tempêtes qui ont suivi durant l'hiver ont, elles aussi, fragilisé l'ouvrage en provoquant des « affouillements »⁽¹⁾ sous les fondations du mur. « *Du coup, sous le béton, de grandes poches de vide se sont créées et par endroits, les dalles en béton se sont affaissées* », explique Claude Astore, adjoint au maire délégué à l'urbanisme, et le mur de soutènement, qui s'est enfoncé dans le sol, « *penche vers la mer et menace de tomber sur la plage* ». Avant la saison estivale 2010, la ville a procédé à une première phase de travaux afin de sécuriser le chemin piétonnier⁽²⁾.

Aujourd'hui, il convient de conforter le mur par une reprise en sous-œuvre côté mer. Si la ville a, un temps, envisagé de démolir entière-

ment l'ouvrage pour le reconstruire, elle a finalement renoncé à cette idée : « *Le mur, construit dans les années 1950, est en pierres de taille* », ajoute Claude Astore. Le mur sera donc conservé, et l'on s'appuiera sur les travaux effectués l'an dernier à titre conservatoire, pour poursuivre l'aménagement.

Quatre mois de travaux

La solution retenue – en accord avec le maître d'œuvre – consistera à l'installation d'un rideau de palplanches⁽³⁾, tous les 1,20 mètre. Ces palplanches assureront à terme, la protection contre les affouillements : « *Entre chaque palplanche, nous injecterons sans doute du béton sous pression*. »

Cela apparaît en effet comme la solution retenue par la Ville, en accord avec la direction départementale des travaux maritimes. Le mur de soutènement est en effet, situé sur le Domaine public maritime et il est donc naturel d'obtenir un consensus.

Tout cela ne sera pas sans un surcoût

pour la municipalité, qui avait budgétisé la deuxième phase des travaux à 500 000 euros hors taxe. « *Nous allons sans doute devoir passer un avenant au marché*, explique encore Claude Astore, car la méthode retenue est différente de celle notifiée dans le marché. » Montant de l'avenant : 165 000 euros hors taxe. Entièrement à la charge de la ville : « *Nous avons fait une demande de classement en catastrophes naturelles... mais cela n'a pas été retenu*. » Les travaux, qui devraient donc débuter en ce mois de février, sont prévus pour une durée de quatre mois, sachant que le premier mois consiste principalement à la préparation et la mise en place du chantier.

K. M.

1. Action provoquée par les eaux dont le courant creuse la berge, une pile de pont.

2. Les travaux ont consisté à nettoyer les tranchées formées derrière le mur par la succion de la mer jusqu'à 2,50 m de profondeur, à sceller les aciers de liaison à l'arrière du mur en pierres puis à bétonner la tranchée. Montant de cette première tranche : 130 000 euros HT.

3. Pieu conçu pour être battu en terre en s'enclenchant aux pieux voisins par l'intermédiaire de nervures latérales appelées serrures.



Dans quelques jours, la promenade Charcot, aux Sablettes, mise à mal par les intempéries de novembre 2009, fera l'objet de travaux de confortement définitif. (Photo Dominique Leriche)